

COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION

La Commission se réunit
Tous les Jeudis
De 14h00 à 16h30
N° direct : 04.94.08.97.72

Réunion du Jeudi 1^{er} Octobre 2020
P.V. N°5

Présidente : Mme Cathy DARDON

Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER

Présents : Mme Lydie BASTIEN – Mrs Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET - Francis GALIMI

INFORMATION

En application des articles 188 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la C. Féminine peuvent être frappées d'appel en 2^{ème} instance auprès de la C. d'Appel Règlementaire du District du Var, dans le délai de DIX jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur internet,

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par email émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur la recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Actions diverses
- Désidérata

INFORMATIONS

RAPPEL CONCERNANT LES REPORTS DE MATCHS

La Commission rappelle que les reports doivent être faits dans les délais réglementaires
Plus de rigueur pour ne pas décrédibiliser le championnat

FMI – Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions jeunes et seniors
Ne pas oublier de noter sur la feuille de match informatisée tous les remplacements de joueuses.

CHAMPIONNATS

Championnat U18F à 8 :

Championnat en deux phases

1^{ère} phase : Une poule de 7 équipes

Matches Aller / Retour (1^{ère} journée le 10 Octobre 2020)

2^{ème} phase : deux poules de 4 et 3 équipes (à l'issue du classement de la 1^{ère} phase)

Poule de 4 (Poule A) : équipes classées de 1 à 4

Poule de 3 (Poule B) équipes classées de 5 à 7

Matches Aller / Retour (1^{ère} journée le 10 Avril 2021)

Le club terminant premier de la poule A (2^{ème} phase) sera déclaré « Champion du Var »

Rappel Qui peut jouer

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses surclassées U17F – U16F (dont 1 seule U16F)

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

U18F à 8 :

Ouverts aux U18F – U17F – U16F - 2 joueuses U15F surclassées

- Le nombre autorisé de joueuses U15 F inscrites sur une feuille de match sera dégressif, pour qu'à compter de la saison 2022/2023, aucune joueuse U15 F ne puisse évoluer dans le Championnat U18F à 8

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Critérium U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 2 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

U13F :

Ouverts aux U13F – U12F – 3 joueuses U11F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

CORRESPONDANCE

MAESTRAL : Séniors à 8 Annule son engagement (nombre de joueuses insuffisant)

ST-ZACHARIE : Demande à jouer dans la Poule B. Prend la place de MAESTRAL

CARQUEIRANNE LA CRAU :

- ✓ Demande de précisions concernant l'utilisation des tablettes. La tablette est obligatoire des U15F aux Séniors et recommandée pour les U13F.
- ✓ Désidérata. Noté

ENTENTE PIVOTTE SERINETTE : Propositions dates pour plateaux féminins. Noté

AS MOULINS : Remerciements pour l'inscription de son équipe U18F dans le championnat varois

RACING FC TOULON : Ne pourra pas participer à la rentrée football féminin. Noté

BESSES SPORT : Concernant sa demande d'alternance avec leur équipe U15G. La Présidente répondra

ACTIONS A VENIR

Mercredi 7 Octobre 2020 (Après-midi)

2^{ème} Rassemblement U15F Vallon du Soleil (La Crau)



Samedi 10 Octobre 2020 (matin)

Rentrée du Foot U6F à U11F stade Salvatori – Brignoles



Lundi 16 Novembre 2020 (date limite réception dossier)

Appel à candidature « Les Pépites citoyennes »

Catégorie « égal accès à une même pratique sportive »



Samedi 12 Décembre 2020 (matin)

Plateau de Noël U6F à U11F



Samedi 9 Janvier 2021 (l'Estagnol La Crau)

Formation module « Animatrice de Football »

Festival U13 PITCH F



Samedi 6 Février 2021

Défi Cup U15F & U18F

Samedi 6 Mars 2021

Finale Régionale Défi Cup U15F & U18F



Samedi 27 Mars 2021

Finale Départementale Festival U13 PITCH

Samedi 8 Mai 2021 (Stade Léo Lagrange Toulon)

Finale Régionale Festival U13 PITCH

Samedi 22 Mai 2021 (Provence)

Journée Régionale Ecole de Foot Féminin



DESIDERATA

CARQUEIRANNE LA CRAU : U14F/U15F – U12F/U13F – U10F/U11F (Samedi après-midi)

ENTENTE PIVOTTE SERINETTE : plateaux U9F/U11F (Samedi matin)

Clubs souhaitant jouer le dimanche

FREJUS/ST RAPHAEL : U15F

Clubs ne pouvant jouer que le dimanche

CARQUEIRANNE LA CRAU : Séniors à 11(matin)

Prochaine réunion
Jeudi 8 Octobre 2020

La Présidente : Cathy DARDON
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER